

ARRÊTÉ DU MAIRE

24 / 0 2 1 4 7

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR MAURICE KNAFO POUR L'AUDIENCE DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE

Le Maire de la commune de MONTGERON,
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°03 du Conseil municipal du 26 mai 2020 relative à l'élection des
Adjoints au Maire,

Considérant qu'il convient de donner délégation à Monsieur Maurice KNAFO pour
représenter la Commune,

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Maurice KNAFO, Adjoint au Maire, pour le 9 avril 2024, à l'audience des référés du Tribunal judiciaire d'Evry, pour représenter la Commune de Montgeron dans le cadre du référé préventif.
- Article 2 :** Cet arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et notifié à l'intéressée.
- Article 3 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron, le 02 AVR. 2024


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

